

RUANDA-URUNDI

Compte B. C. B. N°
 B. B. A. N°
 SOCCBANQUE N°
 N°

Résidence du Ruanda
 Territoire de Ruhengeri
 Poste d'attache Ruhengeri

EXTRAIT DU JOURNAL DE ROUTE Mois de Janvier 1960

NOM: RUISHARAZA PRENOMS: Callixte

~~CELIBATAIRE~~ - MARIE (1) : Nbre d'enfants : plus de 12 ans
 : moins de 12 ans

FONCTIONS Agronome de Secteur
 ENGAGE ~~SOUS CONTRAT~~ — SOUS STATUT — (pour le personnel auxiliaire) (1)
 MIS A LA DISPOSITION ~~PROVINCE~~ — ~~RESIDENCE~~ — TERRITOIRE (1)
 VOYAGEANT SUIVANT FEUILLE DE ROUTE N° /DECISION KILOMETRIQUE N° (1)



Justification porteurs employés

	Agent	Femme	Enfants	
			+ 12 ans	- 12 ans
Bagages personnels				
Campement et bibliothèque personnel				
Tente				
Hamac				
Ravitaillement				
Totaux				

Vu pour approbation quant à l'opportunité des déplacements
 ci-dessous, effectués du 14/I/1960
 au 31/I/1960
Ruhengeri le 31 janvier 1960
 Le Chef direct

(Pour portage seulement)
 Pour approbation, vérification et imputation à charge du
 Art et inscription à la fiche 31 2 B1
 N°
 à le
 Le S/Gestionnaire des crédits.

L'Agronome de Territoire,
LELOUP, A.

Date	(2) Indemnité	Etape	Activité	Véhicule		Porteurs				
				Kilomètres		Kilomètres	Taux	Nombre	Montant	
				Ruanda	Urundi					
I au I3	N	Astrida	Congé annuel de détente 29							
I4 au I6	B	Ruhengeri	Travaux bureau + divers							
I7	N	Ruhengeri	DIMANCHE							
I8	B	Ruh.Nyacyina:	Tests antestiopsis+renden. 51							
I9	B	Nyacyina-Kinyoma:	Idem+rendements cultur. 18							
20	B	Nyacyina-Rukoji- Murambi	: idem 27							
21	B	Murambi-Tandagura	R: idem 24							
22	B	Murambi-Ruhinga.	ret: idem -							
23	B	Murambi-Ruhinga-Ruh:	idem+déplacement 42							
24	N	Ruhengeri	:DIMANCHE							
25 au 30	N	Ruhengeri	:Travaux bureau -							
31	N	Ruhengeri	:DIMANCHE							
						162	-	-	-	-

Date	(2) Indemnité	Etape	Activité	Véhicule		Porteurs					
				Kilomètres		Kilomètres	Taux	Nombre	Montant		
				Personnel						Ruanda	Urundi
			Report	162							
Nombre de jours donnant droit à l'indemnité de brousse :									6		
Nombre de jours ne donnant pas droit à l'indemnité de brousse :									12		
Nombre de jours passés en congé annuel de détente :									13		
									31		
TOTAUX à reporter											

(1) Barrer la mention inutile

(2) B Indemnité brousse — Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de 102

H Indemnité hébergement

R Indemnité restaurant

N Néant

a Ruhengeri le 31/1/1960

Le bénéficiaire,

POUR ACQUIT (éventuel)

RUSHARAZA.C.

R.P.

2676
2667

Vu et vérifié et porté en D
au L. C. N° 44 du 18-3-61

Le Comptable Territorial 1031

INTERESSE

• CONGO BELGE - BELGISCH-CONGO
• Gouvernement Général - Gouvernement Generaal
..... Direction Générale - Algemene Directie
..... Direction - Directie

Rw T. Ruyombaza, F
[Signature]

N° 13/6
Nr.

Province - Provincie :

District - District :

Territoire - Gewest :

Etat des sommes à liquider par
Staat der sommen uit te keren door

le Comptable de la Colonie à (1)
de Boekhouder van de Kolonie te
l'Ordonnateur-Trésorier de (1)
de Ordonnateur Betaalmeester van

à Monsieur N° matricule
aan de heer Stamnummer
Grade Banque et n° de compte
Graad Bank en nr. der rekening

à titre d'indemnité
voor
pour la période du au
voor de periode van tot
suivant détail ci-dessous.
zoals hieronder gedetailleerd.

janvier 6 jours
février 21 "
soit deux mille deux cent septante sept francs
[Handwritten calculations and notes]

2676
- 9 (de frais)

2667

Pour acquit
Kigali, le 13-2-61
Rui Ruyombaza C
[Signature]

Annexes :

Bijlagen :

Total - Totaal : 272

Index - Index : 14

Total général à liquider : 2676
Uit te keren bedrag

Autorisé le paiement à charge
De betaling toegelaten ten laste
du
van

Rueusembezi, le 18-3-61
de

L'Ordonnateur-Trésorier, (1)
De Ordonnateur Betaalmeester,

Le Gestionnaire des crédits, (1)
De Beheerder der kredieten.

(1) Supprimer la mention inutile.
Het onnodige schrappen.

[Handwritten signature and notes]
Rui Ruyombaza, F
[Signature]

RUANDA-URUNDI GEBIED

Vu et vérifié et porté en (1) N°
au L. C. N° 45 du 18-3-61

-Le Comptable Territorial 1931

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE MEDICAL
Ecole des INFERMIERS
RUHENGERRI

Article: 11.19.109.01.00.170


Indicatif: 151.

Ref. n°
Annexe
Bijlage
Objet
VoorwerpBen de dépenses: achat aux indigènes. (vivres)Mois de MARS 1961.

<u>Nyangabe:</u>	808 kilos de pommes de terre à 2 fr.50 =	2.020 .-
<u>Rwazyie:</u>	bananes , légumes divers:	303 .-
<u>Rusya:</u>	oeufs, légumes divers:	420 .-
<u>Nyirimana:</u>	légumes divers:	62 .-
<u>Kanyamugenge Louis:</u>	945 petits pains à 1 fr.	945 .-
		<u>3.750 .-</u>

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de:

-----TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE francs-----

Vu pour approbation, vérification et imputation au 11.19.109.01.00.170
inscrit à la fiche 31/4 sous le n° 10 du 20 mars 1961,Le Sous-gestionnaire des crédits, médecin directeur de
l'Ecole des Infirmiers à Ruhengeri, Dr. Van Kern J.-P.,

Médecin des Hôpitaux.

Vu payer, les témoins,

Elève-Infirmier Bungurubwenge Emmanuel,

Travailleur-capita Gifuku